

Livre blanc sur les pensions aux anciens combattants et, maintenant, ce Livre blanc doit attendre la publication d'un autre Livre blanc sur la sécurité sociale. Nul doute qu'on présentera un autre Livre blanc pour dire aux gens comment dépenser leur argent.

Le député de York-Nord (M. Danson) a dit regretter que la motion soit rédigée de telle façon qu'il ne peut l'appuyer. J'ai tenté de noter aussi fidèlement que possible certaines de ses paroles. Il a déclaré qu'il faudrait accorder la priorité aux besoins de nos citoyens âgés. Mais il ne peut se prononcer en faveur de la motion. Il a affirmé que nous remettons aux pensionnés leur propre argent. Mais il ne peut appuyer la motion. Nous avons entendu d'autres remarques condescendantes au sujet des pensionnés, des banalités comme celle-ci; je suis en faveur de la maternité et contre le péché. J'espère que lorsque le ministre parlera, il tirera d'embarras le député de York-Nord, celui de Fort William et d'autres ministériels en annonçant que le gouvernement accepte la motion. Par ailleurs, il devrait dire à la Chambre ou faire clairement entendre à ses amis derrière les rideaux qu'en ce qui concerne le gouvernement, un député peut voter comme il le veut, c'est-à-dire librement. Comme troisième solution, les députés, y compris les ministériels, devraient voter à leur guise.

Une voix: Mais il s'agit d'une motion de défiance.

M. Benjamin: Dans ces circonstances, si la motion était adoptée, le motionnaire et les députés du NPD en général ne la considéreraient pas comme ayant l'effet d'une motion de défiance.

Une voix: Alors, pourquoi l'a-t-il proposée?

M. Benjamin: Nous considérons les intérêts de ceux qui reçoivent la pension de vieillesse comme plus importants que tout intérêt politique qu'on pourrait avoir à essayer de gagner une motion de défiance et à forcer tous les ministériels à voter contre.

On a délibérément formulé la motion de façon qu'elle soit presque identique à la teneur d'une motion d'initiative parlementaire. Je ne suis pas expert de la procédure ni du Règlement, et je sais bien que ce n'est pas le moment de m'en vanter. Mais c'était la seule façon dont disposait mon honorable ami pour inscrire au *Feuilleton* une motion qui serait mise aux voix. S'il l'avait proposée en vertu de l'autre article du Règlement, elle n'aurait pu être mise aux voix et j'imagine que les platitudes des députés d'en face auraient augmenté en nombre et en volume. On l'a délibérément formulée pour qu'elle ne

soit pas une motion de défiance. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre a veillé à n'y exprimer aucune condamnation, et pas un député ne pourrait lui apporter la moindre lumière sur les règles et procédures de la Chambre.

Une voix: Qui voudrait le faire?

M. Benjamin: Tous les députés peuvent voter pour la motion avec ou sans l'approbation de leur parti. La motion ne peut être considérée comme une motion de défiance. Je demande aux députés de se rappeler toutes les fois où ils ont rendu visite à des mandants qui vivent dans des endroits qui ne conviendraient pas à des animaux, qui passent en médicaments une grande partie de la pension de vieillesse qui devrait plutôt servir pour la nourriture, le vêtement et le logement. Ces gens ne touchent pas assez pour déménager dans des foyers pour personnes âgées. Les maisons tenues par les institutions de charité ont de longues listes d'attente. Seuls les gens à l'aise ont les moyens d'habiter les maisons tenues par des particuliers.

• (5.40 p.m.)

Il ne s'agit pas d'une motion de défiance. La motion demande simplement que le gouvernement étudie la chose. C'est au gouvernement de décider s'il doit agir ou non; la motion ne le contraint pas. Si nous adoptons la motion, celle-ci renseignera le gouvernement sur les opinions des membres de la Chambre des communes. Ensuite, il appartiendra au gouvernement de prendre les mesures de son choix, au moment qui lui conviendra. Voilà donc l'unique objet de la motion: elle demande au gouvernement d'étudier l'opportunité de prendre des mesures maintenant, alors que nous attendons le Livre blanc sur la sécurité sociale.

Tout député sait qu'il s'écoulera un certain temps avant la publication du Livre blanc, et j'espère que le ministre nous indiquera aujourd'hui une date. Il y aura ensuite un nouveau délai pour étudier le document et entendre les communications. Sans aucun doute, un comité permanent passera des semaines, des mois peut-être, à étudier le sujet. La mesure législative ne saurait être présentée, au plus tôt, avant un an.

Je suis sûr qu'une mesure rétroactive au 1^{er} janvier dernier pourrait être adoptée dès maintenant, pour hausser le revenu de ceux qui touchent les pensions de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, et leur fournir aussi une aide immédiate. Ils ne peuvent pas attendre. Comme mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, je sais que des dizaines de milliers de Canadiens sont dans